

Date du Safari du au Inclus Destination :

Nom et Prénom de l'Assuré / Adresse	Date de naissance	Profession	<input type="checkbox"/> Chasseur	e-mail
			<input type="checkbox"/> accompagnant non Chasseur	

GARANTIES : OPTION 1 OBLIGATOIRE – AUTRES OPTIONS FACULTATIVES

DUREE DU SEJOUR – MAXIMUM 30 JOURS	Options	Prix T.T.C.	
- RESPONSABILITE CIVILE – MONDE ENTIER - A l'exclusion de la France Métropolitaine et DOM/TOM Chasseur Accompagnant non chasseur ATRIUM UNDERWRITING PLC – CONTRAT N° LI012860a.	1	54,00 € 39,00 €	= €
- INDIVIDUELLE ACCIDENT - France et Monde entier - Chasseur temporaire 30 jours <input type="checkbox"/> Décès 40.000,00 € & <input type="checkbox"/> IP 40.000,00 € Chasseur temporaire 30 jours <input type="checkbox"/> Décès 100.000,00 € & <input type="checkbox"/> IP 100.000,00 € TOKIO MARINE – CONTRAT N° 35.525.986	2	50,00 € 90,00 €	= €
- ASSISTANCE – FRAIS MEDICAUX – CAUTION – RAPATRIEMENT. MUTUAIDE ASSISTANCE (GROUPAMA) – CONVENTION N° 03/609	3	50,00 €	= €

- Rapatriment politique - Assistance sécurité spécifique personnalisée (nous consulter) Cotisation : 6,90 € par jour et par personne / Prime Minimum par personne 28,00 € SECURITE SANS FRONTIERE	4	Nombre de jours <input type="checkbox"/> x 6,90 €	= €
---	----------	--	-----

- Contrat « TOUS RISQUES FUSILS » à l'année MAXIMUM ASSURABLE 35 000,00 € - Cette limitation est ramenée à 20.000,00 € en cas de vol en véhicule commis dans les conditions définies dans l'extrait du contrat valant notice d'informations. Prime minimum annuelle 75,00 € TTC - Extrait des garanties ci-joint PERMIS DE CHASSE N°..... FACTURE NOMINATIVE OBLIGATOIRE ou EXPERTISE HISCOX - CONTRAT N° RSP 0091513	5	VALEUR x 2,50 %	= €
---	----------	--------------------	-----

- Contrat « TOUS RISQUES MATERIEL - PHOTO, VIDEO, CANNE à PECHE » Maximum assurable 30.000,00 € - Maximum par événement 150.000,00 € - Prime minimum 55,00 € Franchise 10 % des dommages, minimum 150,00 € - Liste détaillée et chiffrée obligatoire LLOYD'S DE LONDRES – CONTRAT N° 2006 TZ 219	6	VALEUR x 1,00 %	= €
---	----------	--------------------	-----

- ANNULATION VOYAGE - TOKIO MARINE – CONTRAT N° 65.525.987 Conditions de souscription - La garantie doit être souscrite : - au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités prévues dans le Barème d'Annulation du Voyageur et - au minimum 30 jours avant la date du départ - Prime d'effet : dès l'inscription de l'Assuré au voyage, matérialisé par un bulletin d'inscription faisant mention de la prise de garantie et par le paiement de la prime correspondant. Territorialité : Monde entier – Domicile de l'Assuré : Union Européenne – Pour des montants supérieurs à 32.500,00 € soit par personne ou en cumul, ou si l'Assuré a plus de 70 ans, nous contacter		Prime Prix TTC de votre voyage :	
Option I Engagement limité à 6.500,00 € par personne et à 32.500,00 € par événement - A l'exclusion des maladies antérieures Prime minimum par personne 40,00 € - Franchise 35,00 €	7	2,00 % du prix TTC du voyage	= €
Option II Garantie de l'option ci-dessus avec engagement limité à 32.500,00 € par personne et par événement. A l'exclusion des maladies antérieures Prime minimum par personne 500,00 € - Franchise 20 % du montant du sinistre par personne	8	3,50 % du prix TTC du voyage	= €

Fait à _____ Signature _____
Le _____ Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

TOTAL des = €
options retenues

A réception de votre demande d'adhésion, il vous sera adressé suivant les garanties demandées : Attestation d'Assurance, Carte d'Assistance, résumé des garanties ou Contrat d'Assurance.